Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_059-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 23 juin 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
DEVIS LOGICIEL CIMETIERE

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absente excusée : LEMONNIER Anne-Sophie, adjointe (pouvoir à LECUYER Arnaud),

Secrétaire de séance :

M. DUMOULIN Bruno

Mr le Maire informe l'assemblée que par délibération du 28/10/2025, le Conseil Municipal avait validé l'offre du CDG22 pour mise à jour, numérisation des données funéraires, procédures de reprise et élaboration du règlement du cimetière.
Pour ce faire, il convient de choisir un logiciel spécifique avec une cartographie, gestion des concessions et autres outils et laisse la parole à Mme BEREZAY.
Mme BEREZAY ayant participé à une démonstration ainsi que Mr le Maire, elle propose une solution facile d'utilisation et complète de 3D Ouest de Lannion pour un montant de 2 002.50 € HT soit 2 403 € TTC ainsi qu'un contrat de maintenance annuel de 202.50 € HT soit 243 € TTC par an et pour 4 ans.
Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord pour la solution proposée et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette commande.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER,

le secrétaire de séance
Bruno DUMOULIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_059-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 30 juin 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 30 juin 2026

Le Maire

